

20 janvier 2016

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéphanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!»

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant que:

- les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres Etats, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TiSA (*Trade in Services Agreement*);
- ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays – dont la plupart sont en voie de développement – qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la conclusion d'un Accord général sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;
- le but poursuivi par les tractations occultes tenues à l'ambassade d'Australie à Genève est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;
- ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;

- ces accords secrets s’appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays – Confédération, cantons et communes – et qu’ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;
- ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d’arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s’estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;
- une pétition contre TiSA a été adressée au Conseil municipal (voir pétition P-326);
- l’Internationale des services publics (comptant 20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d’accord secret révélé par les lanceurs d’alerte de WikiLeaks¹;
- le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TiSA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l’Union européenne;
- la Ville de Genève et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors AGCS» (voir la résolution R-56 «Ville de Genève: zone non AGCS (Accord général sur le commerce des services)»),

le Conseil municipal de la Ville de Genève, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s’opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TiSA:

- exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires;
- déclare s’opposer à l’avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d’ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

¹<https://wikileaks.org/tisa-financial/#start>

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les préoccupations du Conseil municipal quant aux implications de l'accord TiSA. Il apparaît en effet que les services publics (la santé, l'éducation, la gestion des déchets ou encore la fourniture en eau) ne peuvent, en aucune manière, être considérés comme des marchandises et encore moins être réduits à de simples objets de consommation. En cherchant à répondre aux besoins sociaux fondamentaux, les services publics jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de nos collectivités. A ce titre, il est indispensable qu'ils bénéficient d'une régulation particulière et qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes règles de concurrence que les marchandises.

Conscient du flou entourant les négociations actuelles et inquiet de la portée d'un éventuel accord, le Conseil administratif soutient depuis plusieurs mois des initiatives visant à informer et discuter des enjeux liés à TiSA. C'est en ce sens que la Ville de Genève a par exemple organisé une grande soirée de discussion le 26 mai 2015 au Palais Eynard, faisant se rencontrer et débattre des représentant-e-s de la Confédération et de la société civile.

Le Conseil administratif n'est malheureusement pas compétent pour exiger la publication immédiate du contenu des négociations des accords TiSA.

Il tient cependant à réaffirmer ici que les accords de libre-échange ne sauraient restreindre la marge de manœuvre des villes et des communes dans les prestations de service public et déclare ainsi symboliquement la Ville de Genève «zone hors TiSA». A l'avenir, le Conseil administratif entend continuer à défendre, comme il l'a toujours fait, l'autonomie des collectivités publiques dans des domaines aussi importants que la santé ou la fourniture en eau. Il continuera à travailler pour garantir des prestations publiques de qualité.

Le Conseil administratif s'engage également à adresser un courrier à l'Association des communes genevoises pour encourager ses membres à débattre de l'accord TiSA, à l'instar des communes de Carouge, Meinier, Puplinge et Plan-les-Ouates, et à rendre ainsi manifeste la volonté politique des collectivités locales genevoises de protéger les services publics contre les lois du marché.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno